

# **MAIRIE DE BEAUFORT** **SAVOIE**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 17 décembre 2020, sous la présidence de M. Christian FRISON-ROCHE, Maire.

**DATE DE CONVOCATION** : 10 décembre 2020

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE** : 19

**PRESENTS** : Mmes & MM. FRISON-ROCHE Christian, VIALLET Bruno, VIBERT Séverine, MIRABAIL Jean-Pierre, MOLLIET Gisèle, DOIX Thierry, MAURIN Eliane, DUC-GONINAZ Guy, VINCENZI Walter, ROUX-NOUVEL Florence, BOUCHAGE Frédéric, MORAND Céline (arrivée à 21 H 20), BURDET Nelly, HORNECKER Justine, JOGUET Mathieu, CRESSENS Annick, VIARD-GAUDIN Eliette, BLANC Nicolas

**ABSENTE REPRESENTEE** : Mme PALLUEL-BLANC Célia par Mme VIBERT Séverine

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme ROUX-NOUVEL Florence

***Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil municipal passe à l'ordre du jour.***

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour, ce qui est accepté, la question de l'avenant au marché du transport sanitaires des blessés de la station ainsi que le tarif des ambulances.

### **Validation du règlement intérieur du Conseil municipal**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'en application des articles L.2121-8 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil se doit de préciser dans un règlement intérieur les modalités de fonctionnement de l'assemblée. Cette disposition est applicable dans les Communes de moins de 3 500 habitants depuis 2020.

Le Conseil prend connaissance du projet de règlement intérieur du Conseil Municipal et valide ce dernier.

### **Information sur le fonctionnement de la station d'Arêches-Beaufort pour les vacances de Noël (services en place, animations, ...)**

Le Conseil est informé des activités proposées par la SEMAB, l'Office de Tourisme, l'ESF ainsi que les commerçants pour l'accueil des vacanciers à Arêches-Beaufort lors des vacances de Noël. Au-delà des activités raquettes, randonnées, luge et ski de fond, un programme d'animations essentiellement en plein air est proposé.

Un circuit de navettes entre Beaufort – Arêches – Le Planay est maintenu.

Le Conseil félicite l'Office de Tourisme et l'ensemble des professionnels qui contribuent à ces animations pendant cette période.

Il est également précisé qu'après concertation avec les professionnels de santé de Beaufort, la Commune a donné une suite favorable à la proposition de la Région d'organiser un dépistage COVID le mardi 22 décembre 2020 en matinée.

### **Validation de la dotation de fonctionnement de l'Office de tourisme pour 2021 et approbation de la convention**

Le Conseil prend connaissance de la convention établie entre la Commune et l'Office de Tourisme, convention relative aux objectifs et actions à mettre en œuvre par ce dernier moyennant une dotation d'un montant de 650 000 € (en baisse de 10 000 € par rapport à la dotation attribuée en 2020).

Les évolutions concernent essentiellement l'intégration des actions en faveur du patrimoine et la convention a précisé des éléments relatifs à la gestion de certains services.

Le Conseil valide à l'unanimité cette convention.

S'agissant de la dotation 2020, le Conseil valide sa réduction d'un montant de 12 838 €, somme correspondant aux aides de l'Etat touchées par l'Office de Tourisme lors du premier confinement (chômage partiel) ramenant ainsi la dotation 2020 à 647 162 €.

### **Validation des tarifs du camping municipal saison 2021**

Le Conseil prend connaissance du chiffre d'affaire réalisé par le camping municipal de Domelin en 2020 qui s'établit à 105 324 €, en hausse par rapport à 2019 (102 411 €), et valide à l'unanimité les tarifs proposés pour 2021 avec une augmentation moyenne de 2% en intégrant un tarif pour l'accueil des camping-car et l'usage d'une aire de service

Le Conseil est informé que le produit versé par les camping-caristes, sur la base du volontariat, pendant l'été 2020, pour l'usage de l'aire d'accueil (secteur pompiers) s'est élevé à 1 200 €

### **Validation des dates d'ouverture et des tarifs du domaine skiable été 2021 et hiver 2021/2022**

Le Conseil municipal prend connaissance et valide les propositions du Conseil d'administration de la SEMAB validées lors de la séance du 3 décembre 2020, s'agissant des dates d'ouverture des télésièges et des tarifs correspondants pour l'été 2021, ainsi que pour la saison d'hiver 2021/2022.

Pour la saison d'hiver 2021/2022, le domaine skiable sera ouvert du samedi 18 décembre 2021 au lundi 18 avril 2022 (Pâques) avec des possibilités de préouvertures les week-ends des 4-5 et 11-12 décembre 2021 selon l'enneigement et les prévisions météo.

S'agissant des tarifs pour la saison d'hiver 2021/2022, la proposition est conforme à ce qui est prévu dans le nouveau contrat de DSP avec une augmentation moyenne de 5 %. Ces tarifs restent cohérents au regard des tarifs des stations voisines de même catégorie.

Pour la saison d'été 2021, les remontées mécaniques seront ouvertes du jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021 au mardi 31 août ou mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021.

S'agissant des tarifs, une augmentation de l'ordre de 1 % est proposée.

Le Conseil se félicite de ces propositions, notamment celle qui consiste à prolonger l'ouverture du domaine skiable en fin de saison d'hiver 2021/2022.

## **Validation de la création de la ZAC du Planay**

Le Conseil prend connaissance du projet de délibération permettant la création de la ZAC du Planay, création qui fait suite à la procédure engagée en 2018 visant à modifier le périmètre de la ZAC initiale (qui date de 1987).

Monsieur le Maire rappelle les objectifs et les différentes étapes de la procédure basée sur une concertation réglementaire du public. Il précise qu'il appartiendra au Conseil municipal, dans les prochains mois, de définir le programme définitif des aménagements de cette ZAC.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la création de la ZAC du Planay.

## **Point sur le dossier de La Clé des Cimes**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la situation de ce dossier et des analyses rendues par Savoie Station Développement Immobilier qui a réalisé une mission d'analyses et de conseil à la demande de la SEMAB.

Il rappelle également le montage juridique et financier mis en œuvre pour la concrétisation de ce projet.

Lors de la réunion du Conseil d'administration de la SEMAB de décembre 2020, les scénarios d'évolution ont été présentés. Il en ressort qu'au regard des enjeux, des prévisionnels d'exploitation, des impacts potentiels sur les finances de la SEMAB, des volontés des différents partenaires (BARREL ET PELLETIER, SAS, MMV), une des solutions pourrait consister à vendre des appartements, tout en conservant des lits chauds (en contractualisant sous forme d'un mandat de gestion avec un opérateur touristique).

Il demande aux élus en charge de ce dossier pendant le précédent mandat des explications sur ce montage.

Un débat (Thierry DOIX, Frédéric BOUCHAGE, Christian FRISON-ROCHE, Nicolas BLANC, Annick CRESSENS, Jean-Pierre MIRABAIL) s'instaure. Il porte notamment sur les prévisionnels de chiffres d'affaires qui semblent avoir été surestimés et impossible à atteindre, l'impact prévisionnel de l'évolution de ce dossier sur les finances de la SEMAB et par extension sur celles des contribuables, sur l'intérêt de conserver ces lits chauds en mettant en place un mandat de gestion, sur la nécessité de se donner du temps pour vendre et sur la nécessité d'avoir un accompagnement juridique spécialisé compte-tenu de la complexité du dossier.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, en collaboration avec ses Adjointes, à consulter, afin de trouver un conseil juridique approprié.

## **Décision s'agissant de la subvention d'équilibre à verser aux budgets annexes**

Monsieur le Maire rappelle les principales recettes et dépenses des sections de fonctionnement des budgets annexes Domaine skiable et Forêt.

- Budget domaine skiable : au regard des principales charges (dotation aux amortissements, remboursement des intérêts de la dette) et de la redevance versée par la SEMAB (168 725 € en 2020), il convient de verser une subvention d'équilibre en provenance du budget général de 833 757 € (somme prévue au BP 2020).

- Budget forêt : au regard des principales charges (travaux en forêts communales, charge fiscale) et des prévisions de recettes (vente des coupes de bois), il convient de verser une subvention d'équilibre en provenance du budget général de 89 609 € (somme prévue au BP 2020).

Le Conseil valide à l'unanimité ces propositions.

## **Décisions d'attribution des subventions aux associations communales pour 2021**

Le Conseil prend connaissance des propositions de la Commission finances qui s'est réunie le jeudi 17 décembre 2020 pour examiner les demandes de subvention présentées par les associations de la Commune.

Il convient de noter que plusieurs associations ont fait le choix de ne pas solliciter de subventions en 2021, ce afin de tenir compte du contexte actuel et du fait que les programmes d'activités n'ont pu se dérouler comme prévu.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité les subventions à verser aux Clubs et Associations communales pour l'année 2021 pour un montant de 160 308 €.

## **Validation des tarifs des columbariums et des libres parcours**

Le Conseil décide de ne pas augmenter les tarifs des concessions et columbariums des cimetières de Beaufort et d'Arêches.

Le Conseil actualise, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les tarifs pour les libres parcours avec une augmentation moyenne de l'ordre de 2 %.

## **Décisions modificatives budgétaires**

Le Conseil valide à l'unanimité les ajustements de crédits visant notamment à des modifications d'imputations budgétaires et des écritures d'ordre aux budgets chauffage, général et domaine skiable.

## **Transports sanitaires station**

Le Conseil valide l'avenant à intervenir avec la Sté Arly Ambulances s'agissant des tarifs pour le transport des blessés vers la maison de santé ou le centre hospitalier d'Albertville, avenant maintenant les tarifs antérieurs.

La tarification aux usagers est également validée.

## **Location parcelles agricoles à Roselend**

Sur proposition de la Commission Agricole, le Conseil autorise la location, à compter de l'estive 2021, de deux parcelles situées à Roselend au GAEC des Lanches.

## **Convention d'occupation des locaux bâtiment de la Pharmacie avec l'association « La Grovire »**

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention précaire d'occupation, à titre gracieux, des locaux situés au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de la Pharmacie, convention à intervenir avec le foyer de ski de fond « La Grovire » qui souhaite stocker du matériel susceptible d'être intégré au musée du ski en cours de réflexion.

## **Déclarations d'intention d'aliéner**

Le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de divers biens immobiliers situés à Arêches et à Beaufort.

## **Décision d'ester en justice dans le cadre du contentieux au Tribunal administratif à l'encontre du permis de construire attribué à Mlle FRISON Clémence**

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à ester en justice devant le Tribunal administratif, accompagné par le Cabinet ADALTYS (ex ADAMAS), dans l'affaire opposant M. Gilles RABARTIN à la Commune de Beaufort pour le permis de construire attribué à Mlle FRISON Clémence.

## **Décision d'ester en justice dans le cadre du contentieux au Tribunal administratif engagé par la SCI L'Esteray à l'encontre d'une déclaration d'intention d'aliéner (Arêches)**

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à ester en justice devant le Tribunal administratif, accompagné par le Cabinet ADALTYS, dans l'affaire opposant la SCI L'Esteray à la Commune de Beaufort suite à l'exercice du droit de préemption urbain sur la parcelle section I n° 3609 située à Arêches.

## **Comptes-rendus des Commissions**

### **Commission patrimoine :**

- Convention avec l'AAB en cours de réflexion pour officialiser les jardins partagés dans le cadre du projet « De la graine au pain », visant à cultiver des céréales, à définir une zone destinée au maraichage (à titre expérimental). Ce projet est susceptible d'être accompagné par un mécène. Cette convention sera établie en vue d'une validation lors d'un prochain Conseil. Un accord favorable de principe est donné ce jour en faveur de ce projet.

### **Commission sociale :**

- Les colis de Noël sont prêts pour une distribution aux personnes âgées par les élus référents des hameaux.  
- Une distribution de flyers d'information sur le COVID sera effectuée prochainement.  
- Une réunion avec les professionnels de la Maison de santé a eu lieu mardi 15 décembre : de nouvelles demandes d'installations de professionnels sont en attente et une convention portant sur la répartition des charges du bâtiment entre la Commune et les professionnels de santé devra être établie.

### **Commission travaux :**

- Camping de Domelin : fin du désamiantage et engagement des travaux de démolition.  
- Travaux sur voiries communales : le programme 2020 est terminé  
- Télécabine du Bois : la réception de l'appareil a eu lieu ce jour.  
S'agissant du terrassement, les travaux visant au drainage et au pompage seront finis d'ici quelques jours, le nettoyage du secteur est en cours et les mesures des géomètres se poursuivront pendant la saison.  
Les dernières actions visant à la protection de la gare de départ contre les avalanches seront réalisées début janvier.

### **Commission agriculture :**

Les candidats à la reprise de l'exploitation de l'alpage des Accrays ont été reçus par la Commission agricole, en présence des Présidents du GIDA et de l'AFP du Cormet de Roselend. La décision sera prise lors du Conseil municipal de janvier 2021.

Monsieur le Maire adresse ses remerciements à l'ensemble des élus pour le travail accompli jusqu'à ce jour, travail rendu difficile dans le contexte actuel.

### **Questions diverses**

L'assemblée prend connaissance des informations suivantes :

- Des conditions d'organisation du 17<sup>ème</sup> rallye régional du Beaufortain, qui aura lieu le 1<sup>er</sup> mai 2021, et donne un avis favorable en faveur de cette manifestation.
- Signature de l'acte de vente de l'Hôtel de la Roche prévue lundi 21 décembre 2020.
- Inauguration de la Télécabine du Bois le 8 janvier 2021 (quelle que soit la décision de l'Etat sur l'ouverture des remontées mécaniques) mais selon le contexte sanitaire.
- Organisation des vœux du Maire et du Conseil Municipal : pour l'instant, au regard du contexte sanitaire, pas de cérémonie prévue. Une réunion publique d'information pourrait être organisée dès que possible.

**Le Maire,**  


**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 18  
JANVIER 2021**